REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 23 mai 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et du département de la santé et des mobilités

Les plages et espaces lacustres du canton sont prêts à accueillir les adeptes de baignade

A l'approche de la saison estivale, le canton rappelle à la population que la qualité de l'eau des quelques 30 lieux de baignade publics du canton peut être consultée en ligne. Le pourtour du lac, le Rhône (en amont de sa jonction avec l'Arve), ainsi que la plage de La Plaine à Dardagny sont contrôlés d'avril à septembre. Cette année encore, la qualité de l'eau du Léman est jugée bonne à excellente.

La localisation et la qualité de l'eau de la trentaine de plages et espaces lacustres du canton à disposition du public figurent sur la carte interactive du terroir genevois. Une fiche descriptive renseigne sur les aménagements et commodités particuliers de chaque lieu. Une mise à jour régulière de la qualité de l'eau est faite en fonction des résultats des analyses (recherche des bactéries E. coli et Entérocoques) effectuées toutes les 3 à 4 semaines d'avril à septembre par l'office cantonal de l'eau.

Dès le mois de juin, la carte intègrera un nouvel aménagement de baignade sur le quai de Cologny, en amont du Yacht Club. La plage Nautica et le débarcadère d'Anières n'y figurent en revanche plus, ces deux sites n'étant pas propice à la baignade.

En cas de mauvaise qualité de l'eau, le service du médecin cantonal, sur recommandation de l'office cantonal de l'eau, peut procéder à la fermeture temporaire d'un accès à l'eau, comme cela a été le cas en 2024.

Le canton rappelle aussi quelques recommandations pour profiter pleinement de la baignade en eaux libres:

A la suite d'un orage ou de fortes pluies, il est préférable d'attendre 48h avant de se baigner, afin que la qualité bactériologique de l'eau redevienne bonne – ces évènements provoquant potentiellement des déversements d'eaux usées et brassant le fond du lac qui contient naturellement des bactéries.

- Les plantes aquatiques qui « chatouillent » les pieds sont les arbres sous-lacustres: ils servent de lieu de nourriture, d'habitat, de reproduction et de cache pour toute la faune aquatique.

- Pour éviter les désagréments causés par les puces de canards, il est recommandé de se doucher et se sécher vigoureusement après la baignade ou d'utiliser un gant de toilette. Voir: Informations sur les puces de canard.

- En cas d'observation de la présence d'un amas flottant sous forme de tapis spongieux/gluants à la surface de l'eau qui pourraient être des cyanobactéries, ou en cas de suspicion de pollution chimique, le SIS doit être contacté au 118.

- Les cyanobactéries peuvent produire des toxines. Dans ce cas: ne pas se baigner et surveiller que les enfants ne portent pas les cailloux de la plage à la bouche. Voir: Informations sur les cyanobactéries
 A noter qu'il n'y a encore jamais eu de développement dangereux de cyanobactéries dans le canton de Genève.

Les rivières du canton sont des écosystèmes fragiles. La faune et la flore sont particulièrement vulnérables en été. C'est pourquoi la baignade et les activités de loisirs (paddle, canoé, kayak, embarcations diverses…) y sont déconseillées, à l'exception du Rhône en amont de sa jonction avec l'Arve.

La qualité bactériologique des rivières est variable et ne peut être garantie, aucun contrôle concernant la qualité sanitaire de la baignade n'est effectué à l'exception du Rhône entre le Pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction.

Enfin, nous en profitons pour rappeler que les chiens ne sont pas admis sur les lieux de baignade.

Découvrir toutes les plages du canton

Pour toute information complémentaire:

- *DT: Guillaume Pierrehumbert, directeur général, office cantonal de l'eau, guillaume.pierrehumbert@etat.ge.ch, T +41 22 388 55 30.*
- *DSM: Cédric Alber, directeur de la communication, office cantonal de la santé, cedric.alber@etat.ge.ch, T +41 79 645 98 66*